

MODIFICATION GERANT DANS UNE SARL - EURL

[imprimés M3](#) dûment rempli et signé

- Un exemplaire de l'acte de l'Assemblée Générale décidant du changement de gérant, certifié conforme par le nouveau gérant (l'acte indiquera le nom de l'ancien gérant)
- Pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même les formulaires M3.
- Justificatif de parution de l'avis de modification dans un journal d'annonces légales avec le texte publié, date de parution et nom du journal éditeur, ou copie du journal d'annonces légales.
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation datée et signée en original (nom de naissance et prénom du père et de la mère)

De nationalité française

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité

Etranger résidant en France (UE, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco)

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité avec sa traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné

Etranger résidant en France (autres nationalités)

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

En cas de titre de séjour temporaire

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si ce titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié, ...) joindre la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

Etranger non résidant en France

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité avec sa traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné

En cas de conjoint collaborateur ou conjoint associé)

- Pour le conjoint marié, extrait original de l'acte de mariage ou copie du livret de famille ou original de l'extrait d'acte de naissance portant la mention du mariage

Pour la personne liée par un PACS avec le gérant copie du livret de famille portant la mention du PACS ou certificat du PACS délivré par le Tribunal d'Instance ou extrait d'acte de naissance portant la mention du PACS.

Si l'activité est réglementée

Produire une copie de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, copie du diplôme ou du titre
.....

Pour votre protection sociale

Intercalaire Régime des travailleurs non-salariés (TNS) – Cerfa TNS

Coût des formalités : règlement par chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce – tarifs 2019

Frais de Greffe	195.38 €
<i>mais</i> pour une société unipersonnelle dont l'associé unique personne physique assure personnellement la direction	79.38 €

Le conseiller formalités reste votre interlocuteur privilégié à tout moment du traitement de la formalité et assure un suivi en cas de difficulté.

Redevance de votre CCI : 70 euros net de taxe.